

Bulletin N° 69

Décembre 2025

Le Bulletin

MALADIES PROFESSIONNELLES ET ANXIÉTÉ

Groupe de travail Anxiété et Maladies dues au travail de la CAVAM

Une avancée pour les Maladies professionnelles en lien avec les travaux de nuit

Un jugement fin juin 2025 a été gagné pour un cancer du sein. La victime travaillait de nuit.

Pour l'homme, un lien est reconnu fortement probable concernant le cancer de la prostate et le travail de nuit. A partir de 800 heures de nuit, il n'y a plus de débats !

La reconnaissance de la maladie professionnelle est extrêmement complexe.

Le travail de nuit étant hyper nocif, il y a un vrai sujet de prévention pour cette plage horaire.

Préjudice d'anxiété Amiante pour les militaires

Difficultés d'indemnisation pour les marins exposés après les années 2000. Le ministère refuse alors qu'il y a une note signée par une personne de la marine nationale qui dit que l'amiante est présente jusqu'en 2005. Nous avons gagné au Tribunal administratif de Toulon.

Délai déraisonnable pour les dossiers de Préjudice d'Anxiété prescrits

La liste des personnes concernées sera finalisée au moment de la saisine au tribunal. Pour l'instant, la demande n'a pas été engagée. **Pourquoi ?**

Le cabinet TTLA ne veut pas disperser les demandes, un regroupement est en cours. Il attend également une décision pour les dossiers de droit privé.

Une audience a eu lieu le 12 novembre au tribunal judiciaire de Paris (le processus est différent que pour le public).

2300 dossiers seront présentés sans plaidoyer.

À l'issue de la date de délibéré, une décision d'indemnisation ou pas sera prononcée. Cette indemnisation sera en rapport des mois de retard et de la complexité du dossier.

Le cabinet indique que les indemnisations que nous pourrions obtenir ne seront pas hautes.

Nous vous tiendrons informés lors de notre prochaine AG.

Laurence Bortolai

LE MOT DES TRÉSORIERS

Nous remercions les adhérents qui ont réitéré leur confiance en l'ASAVA cette année ainsi que les nouveaux qui nous ont rejoints tout au long de l'année 2025.

L'adhésion s'élève à 35€ pour 2026 et vous pouvez d'ores et déjà la régler en vous rendant à une de nos permanences ou en nous envoyant un chèque ou encore par virement.

Important : suite à une mauvaise manipulation de notre part, certains d'entre vous ont reçu une relance pour non renouvellement de la cotisation 2025 alors que celle-ci avait bien été réglée, nous vous présentons toutes nos excuses.

Très fraternellement

Patricia Ribier & Jacques Dubois



**Les permanences de l'ASAVA
seront fermées du 22 Décembre
2025 au 4 Janvier 2026 inclus**

Reprise le lundi 5 Janvier 2026

PRÉVENTION / ÉRADICATION

Jean-Louis MASSON et Jean-Pierre Véran ont transmis notre courrier aux EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) pour appuyer notre souhait d'élargir la collecte gratuite pour les particuliers à travers le Var. Nous avons eu quelques retours... (ci-dessous un résumé sous forme de tableau) :

COMMUNAUTE DE COMMUNES	PRESIDENT	COLLECTE DES DECHETS AMIANTES
Communauté de commune Lacs et Gorges du verdon	Roland BALBIS	Pas de réponse
Communauté de commune Provence Verdon	Hervé PHILIBERT	Pas de réponse
Communauté de commune Cœur du Var	Yannick SIMON	Pas de mise en place suite aux très lourdes contraintes.
Communauté d'agglomération Estérel Côte d'Azur agglomération	Frédéric MASQUELIER	Pas de réponse
Communauté d'agglomération Dracénie Provence Verdon Agglo	Richard STRAMBIO	Pas de réponse
Communauté d'agglomération Provence Verte	Didier BREMOND	Lorsque les déchets sont signalés par les agents de déchèteries : Isolement des déchets amiantés puis évacuation par un prestataire agréé chargé de leur collecte, de leur transport et leur traitement selon réglementation en vigueur. Sinon une piste est à l'étude pour collecte spécifique. Si cette solution est retenue les agents auront une formation « opérateur sous-section4 »
Communauté de commune Méditerranée Porte des Maures	François DE CANSON	OREDUI La Seyne/sur/mer comme les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) membre de SITTOMAT
Communauté de commune Pays de Fayence	René UGO	Pas de réponse
Communauté de commune Golfe de Saint-Tropez	Vincent MORISSE	Pas de réponse

Dans tout le département, il n'y a qu'OREDUI qui collecte les déchets amiantés, ce sont les seuls sur le marché. Nous ne sommes pas satisfaits de cette seule offre. Afin qu'il y ait d'autres collecteurs à proximité de chaque EPCI nous intervenons auprès des différents élus et présidents d'instances administratives. A ce jour, il n'y a pas eu d'avancées de ce côté-là. Jean-Pierre Véran devait se rapprocher de la société Pizzorno.

Le président de la CAVAM, Alain GUERET a relancé par courrier Anne CLAUDIUS-PETIT, présidente de la commission Transition énergétique, stratégie des déchets et qualité de l'air de la région PACA. Nous sollicitons son appui pour faciliter l'implantation de VALAME, société qui permettrait d'éradiquer les déchets amiantés par bain d'acide.

Le 9 octobre dernier, la commission Prévention/Éradication s'est réunie à Montreuil. Après un rapide tour de table pour se présenter, chaque association a expliqué sa propre situation, les démarches envers les élus, les médias, etc... CERADER 24 est en quête d'investisseurs pour mener à bien le projet pilote de destruction amiante, qui est difficile à concrétiser...

ADDEVA 54 a contacté le PDG d'INERTAM sur l'évolution du projet de torche à plasma dans la région. Il y a une multiplication des initiatives visant à collecter les déchets amiantés avec les Communautés de communes, au sein des diverses associations de la CAVAM.

CERADER 47 a sollicité les monuments historiques pour un projet de stèle dédiée aux victimes de l'amiante.

ADEVA Gard Rhodanien a prévu une participation au forum des maires.

Toutes les actions des associations de la CAVAM ne sont pas énumérées, la liste serait longue...

Au cours de la réunion du 10 avril 2025, il a été décidé de rédiger un nouveau courrier adressé aux nouveaux élus et ministres concernant le Pôle Public d'Éradication de l'Amiante. Nous ne pouvons que saluer l'inscription du projet de loi pour la création du PPEA par deux sénateurs du Nord. Le SENAT a enregistré cette proposition de loi n°890 le 12 septembre 2025. Les sénateurs ont proposé de rencontrer une délégation de la CAVAM.

Hommage aux victimes de l'amiante

avec Rassemblement le Mardi 28 avril 2026 à 10h30

La journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail est célébrée chaque 28 avril.

Cette journée vise à sensibiliser à la prévention des accidents et maladies professionnelles dans le monde entier.

C'est aussi la commémoration des travailleuses et des travailleurs morts, blessés ou malades dans le cadre de leur vie professionnelle.

Ce jour là, nous aurons une pensée particulière pour Monique NOWAK, décédée au mois d'octobre dernier des suites d'un mésothéliome. En effet l'ARDEVA Sud-est, dont elle était présidente avait inauguré avec l'ASAVA la stèle commémorative.

C'est l'occasion d'attirer l'attention de l'opinion publique mais aussi de nos dirigeants sur les questions de sécurité et de santé professionnelles.

De nombreuses personnes meurent des suites d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. Entre 2010 et 2022, La France a enregistré à elle seule 16% des 50 000 décès recensés sur le vieux continent

Entre 2010 et 2022, 50 000 travailleurs sont morts sur leur lieu de travail en Europe selon Eurostat Cela représente 3800 par an et 10 par jour. Sur cette période, la France a enregistré à elle seule 8000 décès, devant l'Italie et l'Allemagne.

En 2022, 775 travailleurs, ont perdu la vie en France mais nous savons que ces chiffres sous estiment probablement la réalité.

Cette hécatombe invisible, n'est pas une fatalité, elle n'est pas inévitable car ces morts sont la conséquence de cadences infernales, de chantiers sans protection et de la maltraitance au travail.

Ces morts sont le résultat d'un système où le droit à la sécurité est moins crucial que les impératifs de rentabilité.

Depuis la Loi Travail et la loi El Khomri du 8 août 2016, les conditions des travailleurs ne cessent de se dégrader.

Dans le contenu de la Loi dite des Retraites, comme dans les derniers projets de budget qui nous sont présentés, la pénibilité et les conditions de travail, sont loin d'être une priorité.

Ce qui en dit long de l'intérêt que portent ceux qui veulent nous diriger, sur ces statistiques insoutenables, et sur leur intention de les améliorer.

**Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à participer à cette initiative
autour de notre stèle qui se trouve au**

JARDIN Amiral Orosco Allée de l'Armée d'Afrique à Toulon

(derrière la piscine du Port Marchant)

À l'issue de cet hommage, un vin d'honneur sera servi (si le temps le permet)

Gérard Lojewski

LA MOBILISATION A PAYÉ

Une victoire étincelante pour les exposés et les victimes de l'amiante

La mobilisation des associations de la CAVAM et des Organisations Syndicales, parmi d'autres associations de victimes de l'amiante, a permis d'interpeller les députés et la présidente de l'Assemblée Nationale. À cette initiative s'est ajoutée notre pétition qui a réuni plus de 12.000 signataires. L'ensemble de ces actions a contribué à la remise en place du groupe étude amiante (GEA) qui avait été supprimé sous prétexte de contraintes budgétaires.

En effet sous l'avalanche des constatations, la Présidente de l'Assemblée Nationale n'a pu que recréer le GEA alors qu'au départ elle y était plutôt opposée.

Ce nouveau groupe parlementaire a été instauré le 11 septembre dernier, avec Louis Boyard comme président.

La mobilisation a payé et nous tenions à remercier tous(tes) les adhérents(es) qui ont signé notre pétition.

Dans un premier temps la CAVAM avait qualifié la décision de suppression du GEA **d'inqualifiable et d'inadmissible**.

Ensuite toutes les associations ont cherché à démontrer et à persuader leurs parlementaires locaux que ce n'était pas une décision unanime des députés dans l'hémicycle comme cela était évoqué par la présidente de l'Assemblée Nationale.

Dans un second temps, la pétition nationale qui a recueilli plus de 12 000 signatures, a permis de faire partager l'indignation et le courroux général.

Cette mobilisation extraordinaire des 22 associations de la CAVAM n'est pas une surprise car depuis sa création, la coordination nationale a pris l'habitude de «se retrousser les manches» lorsque l'intérêt des exposés, des victimes et de leurs familles est menacé.

Il est évident que cette mobilisation, en collaboration avec les autres entités nationales du mouvement de défense des victimes de l'amiante et les syndicats, a eu un impact significatif sur cette victoire que nous requalifions d'étincelante.

Remarques :

Cette décision favorable ne doit en aucun cas être considérée comme un acquis, ou une fin : **elle prendra tout son sens uniquement si elle est suivie de rencontres et de la prise en compte des requêtes et des attentes des associations** : comme par exemple les propositions élaborées par la CAVAM dans le cadre du Pôle Public d'Eradication de l'Amiante (PPEA)

Gérard Lojewski

*Vos bulletins sont en ligne sur le site de l'ASAVA
www.asava-toulon.fr
Et sur
facebook.com/ASAVA2007*



Association des Salaries de l'Arsenal Victimes de l'Amiante

155, rue Général Michel Audéoud

83000 Toulon

Tél : 04 94 22 26 09

www.asava-toulon.fr

asava2007@gmail.com

facebook.com/ASAVA2007

SECTION DU GOLFE

COGOLIN - GRIMAUD

Tél : 06 10 94 78 73

ou 06 75 43 03 80